

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN



VILLE DE TRANS-EN-PROVENCE

SECRETARIAT DU MAIRE ET DES ÉLUS
Tél. 04.94.60.62.27
s.chazeix@transenprovence.fr
AC/TL/SC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°01/2025

PORANT NOMINATION DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA
COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Le Maire de la commune de Trans-en-Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-8-1 et suivants.

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 13/12/2010 relative à la création de la réserve communale de sécurité civile de la commune de Trans-en-Provence.

VU le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile approuvé le 13/12/2010.

Vu le courrier en date du 29 juillet 2025de M. Laurent GALAND présentant sa démission de président de la RCSC de la commune.

Considérant qu'il convient de pallier cette démission en nommant un nouveau Président délégué en remplacement de M. Laurent GALAND.

Vu la candidature de M. Daniel COQUELIN le 21 octobre 2025

A R R È T E

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel COQUELIN est nommé président délégué de la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) de la commune de Trans-en-Provence.

ARTICLE 2 : Le conseil municipal de Trans-en-Provence sera informé de cette nomination.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Daniel COQUELIN, à la Directrice Générale des Services et une copie sera transmise à Monsieur le préfet du département.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Notifié à M. Daniel COQUELIN le 3 Novembre 2025